

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 02 juillet 2025

| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
|-----------|----------|---------------------------|
| 14 | 11 | 14 |

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 02 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc

Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 27 juin 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, M Aymard Nicolas

Pouvoirs :

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Mme Chantal Besson

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Mr Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : Mme Raboisson Croppi Laurence

D2025_032 Tarif périscolaire

Vu le règlement intérieur des accueils périscolaires

Considérant que depuis le 1er janvier 2016, la commune de CHAUSSAN organise les accueils périscolaires à l'école publique afin de répondre au mieux aux besoins des parents :

- un accueil de garderie le matin, le midi et le soir à l'école
- un service de restauration scolaire

Entendu que les tarifs des prestations périscolaires – restaurant scolaire, garderie doivent être fixés par délibération du Conseil Municipal,

Entendu que ces tarifs sont établis par tranche et basés sur le quotient familial,

La commission périscolaire propose de fixer les tarifs à partir de septembre 2025 comme suit :

- ✓ Pas d'augmentation des tarifs des accueils de garderie
- ✓ Augmenter le prix du repas de 20 cts pour les quotients familiaux supérieur à 901

Présentation des tarifs des accueils périscolaires à partir de septembre 2025 :

Garderie :

| QUOTIENT FAMILIAL | GARDERIE |
|--------------------------------------|------------------------|
| Inférieur à 550€ | 0.60€ /unité de temps |
| De 551€ à 700€ inclus | 0.70€/unité de temps |
| De 701€ à 900€ | 1€/unité de temps |
| De 901€ à 1 200€ inclus | 1.20€/unité de temps |
| Au-delà de 1 200€ et non Chaussanais | 1,30€/unité de temps |
| Exceptionnel / hors délai | 3€/unité de temps |
| Retard reprise des enfants | 16€ |
| Pompier Volontaire | 0.70€ / unité de temps |

Cantine :

| QUOTIENT FAMILIAL | CANTINE |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Inférieur 600€ | 1.00€ |
| De 601€ à 900€ | 1.00€ |
| De 901€ à 1 200€ inclus | 5.20€ |
| Au-delà de 1 200€ et non Chaussanais | 5.40€ |
| Exceptionnel / hors délai | 7.20€ |
| Panier repas (avec PAI) | 2 unités de temps de garderie |
| Pompier volontaire | 3.40€ |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les tarifs des accueils périscolaires à partir de septembre 2025
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder au recouvrement des créances relatives aux accueils périscolaires,
- **Dit** que les recettes provenant des accueils périscolaires sont et seront inscrites au compte 7067 – redevances services périscolaires
- **Approuve** les modifications du règlement intérieur

- **Dit** qu'une information sera faite aux familles pour les informer

Se réserve le droit de modifier le règlement intérieur en cours d'année, une nouvelle délibération sera alors soumise au conseil municipal

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

| |
|------------------|
| Vote |
| Unanimité |

Le Maire
Luc Chavassieux



Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le



ID : 069-216900514-20250703-2025_032-DE